

Le témoignage de Bianca Lohmann, Maître de langues étrangères (droit allemand) pour les programmes BerMuPa, Juriste européen et DU Civilisation, Langue et Droit allemands. D. M.

« Ne jamais oublier que l'Union européenne, aussi imparfaite soit-elle, garantit la paix et que c'est le réseau des universités européennes qui permet le mieux aux étudiants d'acquérir une meilleure connaissance de nos différentes cultures. »



D. R.

« Je donne depuis deux ans des cours magistraux de droit allemand en allemand aux étudiants de L1 à L3 des programmes BerMuPa, Juriste européen et DU Civilisation, Langue et Droit allemands à Assas. Au-delà du bénéfice de l'apprentissage linguistique, il me semble aussi important d'initier les étudiants qui partiront ensuite en Allemagne dans le cadre de ces programmes à la subtilité du raisonnement juridique allemand et cela ne peut se faire que dans la langue même de ce droit. Certes, les droits français et allemands ne sont évidemment pas aussi différents entre eux que le droit romain et la *Common law*, le droit allemand civil se fonde aussi sur le Code Napoléon, mais c'est plutôt dans l'aspect conceptuel et dans les détails que l'on peut voir des différences. Les mêmes mots ne recouvrent pas nécessairement les mêmes concepts. Il est important que les étudiants puissent ainsi passer aisément d'une langue à l'autre et d'une conception à l'autre. Les deux voyages que nous faisons à Munich et à Berlin, avec les étudiants et le directeur du programme BerMuPa, le Professeur Jean-Sébastien Borghetti, pour les aider à mieux choisir la ville

où ils passeront les 4^e et 5^e années de leur diplôme, leur permettent aussi de concevoir cet enseignement théorique de manière plus concrète, plus pratique. Lors de ces voyages, ils rencontrent des professionnels du monde du droit qui leur font part de leurs expériences et leur font découvrir leurs métiers, souvent en lien avec la France. »

À l'instar du Professeur Le Divellec qui avouait avoir découvert les plaisirs de l'interactivité pédagogique, alors jeune étudiant Erasmus lors de

Erasmus Plus et les programmes bi ou multinationaux proposés par l'université sont de magnifiques cadres balisés et rassurants pour faire une première expérience de séjour à l'étranger.

son séjour muniçois, Bianca Lohmann insiste sur la dimension interactive propre à l'enseignement allemand dès le lycée. « J'ai constaté avec surprise à mon arrivée

en France que les étudiants français étaient assez timides en cours, ne posaient pas de questions. En Allemagne, même en cours magistral dans un amphithéâtre de quatre cents personnes, le professeur recherche toujours une sorte d'échange avec les étudiants, ils sont invités voire incités à poser des questions, il y a parfois de véritables échanges. Le professeur aussi pose des questions. J'ai commencé à fonctionner de cette façon dans mes cours et je vois que les étudiants ont

peu à peu évolué par rapport à cela. Les L1 de cette année n'hésitent pas à prendre la parole, ils n'ont plus peur. »

Loin de considérer la chose comme une éventuelle remise en cause de son autorité professorale ou de son enseignement, Bianca Lohmann y voit au contraire un fort bénéfice pédagogique : « Les étudiants ont vocation à devenir de futurs praticiens. Or, en tant que juriste, la parole, la langue est notre arme, notre atout. De plus, dans la pratique, les cas sont toujours différents. Le droit est aussi une discipline qui évolue ; si l'on ne développe pas son esprit critique, comment peut-on devenir un bon praticien et accompagner l'évolution du droit ? » Le bénéfice est indiscutablement linguistique aussi. Elle met du baume à notre cœur français, si habitué à nous entendre critiquer pour notre faible niveau en langues étrangères... « Ce n'est pas vrai du tout, se récrie-t-elle, les étudiants français que je suis parlent très bien allemand mais ils n'osent pas se lancer ! Ils ont des complexes et croient mal maîtriser la langue, or si vous ne pratiquez jamais vous n'avez pas l'occasion de vous améliorer ! » Interactivité et prise de parole là encore.

Formée à l'université de Hambourg, avocate en Allemagne pendant plusieurs années, avant de faire le choix de venir enseigner à l'université de Cergy-Pontoise puis à King's College à Londres et enfin à Paris II grâce au soutien financier du DAAD – « C'était mon rêve de venir vivre à Paris ! » –, Bianca Lohmann connaît bien aussi l'expatriation et ses enjeux. « Je n'étais moi-même armée que de mon français de lycée lorsque que je suis arrivée en France, j'ai pris des cours de français et le reste est venu de la pratique. Les étudiants devraient prendre

conscience de la chance qu'ils ont de pouvoir voyager ainsi durant leurs études. Même si c'est toujours possible ensuite, c'est beaucoup plus difficile une fois que l'on est dans la vie professionnelle. Erasmus Plus et les programme bi ou multinationaux proposés par l'université sont de magnifiques cadres balisés et rassurants pour faire une première expérience de séjour à l'étranger. Le réseau des universités fonctionne dans l'échange depuis des siècles. »

« Voyager et vivre à l'étranger, nous livre-t-elle pour finir, a indéniablement un impact sur la personnalité, on mûrit, on laisse de côté ses idées reçues. L'autre, l'étranger ne devrait pas être un objet de crainte mais de curiosité. La curiosité est aussi une qualité que tout juriste doit avoir, cette capacité de se mettre dans l'esprit de l'autre. Si l'on se ferme, ce n'est plus possible. L'ouverture d'esprit nécessaire au juriste, c'est aussi dans le voyage qu'il peut la trouver. Tout étudiant devrait partir au moins un semestre, on ne perd rien à partir et on a tout à gagner, et on gagne toujours, en expérience, en connaissances... »

« J'aimerais dire encore que les jeunes générations européennes d'aujourd'hui ont la chance de ne pas avoir connu de guerre, mais il ne faut pas croire que la paix soit si évidente ; dans cette même Europe, pendant mille ans et il n'y a pas si longtemps encore, on s'est fait la guerre entre voisins. Je trouve que c'est un symbole fort qu'une Allemande puisse aujourd'hui enseigner le droit allemand en allemand à Paris, et inversement en Allemagne. C'est bien que ce soit les universités, au sein de l'Union européenne, qui promeuvent aujourd'hui les échanges entre les jeunes générations. » ■